

Premier volet de la 6^{ème} révision de l'AI

Priorité à la réinsertion professionnelle: le canton de Neuchâtel montre l'exemple

L'importance de la collaboration entre les entreprises et les partenaires issus du monde de l'AI, c'est ce qu'ont souhaité démontré Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie (DEC), et Fabio Fierloni, directeur de l'Office AI du canton de Neuchâtel lors d'une conférence de presse tenue ce jour dans l'entreprise Rollomatic SA au Landeron. Le premier volet de la 6^{ème} révision de l'assurance invalidité entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012 poursuit en effet un objectif de réinsertion sur le marché du travail pour les bénéficiaires de rentes. Il est dès lors important de montrer l'expérience du terrain et le succès des partenariats tissés avec les entreprises et autres entités publiques ou parapubliques présentes dans le canton de Neuchâtel.

A l'occasion de cette conférence de presse, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC, accompagné du directeur de l'Office AI, du responsable des ressources humaines de l'entreprise Rollomatic SA ainsi que du directeur de la SUVA pour le canton de Neuchâtel et la région francophone du canton de Berne, a souligné l'importance des enjeux de la réinsertion professionnelle dans le domaine de l'assurance invalidité. Thierry Grosjean a également rappelé les coûts sociaux découlant d'une trop longue exclusion du marché du travail et l'importance d'assainir cette assurance sociale actuellement endettée à hauteur de 15 milliards de francs.

Importance des partenariats

Le chef du DEC a insisté sur l'importance du partenariat entre tous les acteurs gravitant autour de la réinsertion professionnelle, en particulier les entreprises partenaires qui optent pour les outils de réinsertion à leur disposition afin de conserver une main d'œuvre en difficulté mais souvent très expérimentée. Ainsi, en 2011, le canton de Neuchâtel a pu compter près de 80 nouveaux engagements de bénéficiaires de prestations alors que plus de 175 autres ont pu être replacés dans leur propre entreprise moyennant différentes adaptations et/ou l'utilisation d'outils d'aide au maintien à la place de travail. Ainsi ce sont près de 255 personnes qui ont pu conserver leur emploi ou en retrouver un nouveau.

Tous les partenaires du domaine AI présents au Landeron ont mis en avant la nécessité de l'implication de tous les acteurs pour garantir le succès de la réadaptation. Les excellents résultats obtenus ces derniers mois par l'office AI du canton de Neuchâtel démontrent que la collaboration fonctionne bien et que le nombre de remplacement et de nouveaux engagements ne cessent d'augmenter. L'exemple de Rollomatic SA permet pleinement d'illustrer cette réalité.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la 6^{ème} révision LAI, 1er volet, le partenariat avec les entreprises doit être développé pour diminuer le nombre de bénéficiaires de rentes, qui se monte à 6.100 dans le canton de Neuchâtel.

Pour de plus amples renseignements:

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 68 00.**

Fabio Fierloni, directeur de l'Office AI du canton, tél. 032 910 71 21.

Neuchâtel, le 16 avril 2012